

## **RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024**

---

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose par la présente mon rapport portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Calixa-Lavallée, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Les données présentées dans ce rapport découlent principalement des vérifications comptables réalisées par un auditeur externe. Ces vérifications permettent de dresser un portrait fidèle et transparent des opérations financières de notre administration municipale.

### **Faits saillants financiers**

Pour l'année financière 2024, les revenus de fonctionnement s'élèvent à **1 654 800 \$**, tandis que les dépenses de fonctionnement totalisent **1 241 970 \$**.

Après ajustements pour fins fiscales (incluant notamment l'amortissement, le financement à long terme, le remboursement de la dette et diverses affectations), les états financiers font état d'un **excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 431 997 \$**.

Quant aux **surplus accumulés**, ils atteignent **1 777 615 \$**, dont **518 037 \$** sont déjà affectés à des projets d'infrastructures prévus. Le solde servira à financer une partie des initiatives inscrites à notre **Programme triennal d'immobilisations (PTI)**.

### **Réalisations 2024**

- La réfection de ponceaux sur le territoire ;
- Des travaux de pavage sur le réseau routier municipal ;
- La rénovation des bureaux municipaux ;
- La modernisation de la salle multifonctionnelle ;
- La refonte complète de l'image de marque de la Municipalité.



**Calixa-  
Lavallée**

Où l'on cultive l'harmonie

### **Rémunération des élus**

Conformément au **Règlement numéro 325**, la rémunération des membres du conseil municipal pour l'année 2024 est la suivante :

- Le maire a reçu une rémunération annuelle de **17 151,92 \$**, accompagnée d'une allocation de dépenses de **8 575,90 \$**.
- Chaque conseiller a reçu une rémunération annuelle de **5 660,07 \$** ainsi qu'une allocation de dépenses de **2 829,97 \$**.

De plus, le maire a perçu une rémunération et une allocation de dépenses supplémentaires dans le cadre de ses fonctions à titre de préfet à la MRC de Marguerite-D'Youville.

### **Rapport de l'auditeur et dépôt du rapport financier**

Le **rapport financier audité** par la firme **Daniel Tétreault, CPA inc.**, a été officiellement déposé lors de la séance ordinaire du **10 juin 2025**. Il a également été transmis au **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**.

Ce rapport est accessible au public sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.calixa-lavallee.ca/rapport-financier/>

Daniel Plouffe  
Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée  
Le 10 juin 2025